



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saessof@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2020

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : WOLFF Véronique Adjointe au Maire - HINDENNACH Gérard Adjoint au Maire - Eric FALK, Adjoint au Maire- BAERMANN Fabrice - DURANDOT Mathieu - HEIM Christine –KRUX Etienne- HOENEN Thomas - MULLER Cécile - - KELLER Serge- KEITH Hervé

Conseillers élus : 15

Membres excusés : - MULLER Claudia- TRESCHER Sandrine-

En fonction : 15

Membre non excusé : LECHNER Jean

Présents : 12

La séance du Conseil Municipal s'est tenue dans la salle sous la Mairie afin de respecter les règles de distanciation imposées par la prévention de la pandémie Covid 19.

Compte-rendu affiché

Le 26/10/2020

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 7 septembre 2020

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2020.

Aucune autre observation particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2. Environnement : plage des horaires de l'éclairage public

M. le Maire revient sur la décision prise le 3 octobre 2016 relative à la modification de la plage de fonctionnement de l'éclairage public. Il rappelle les changements effectués depuis cette date. A la suite de l'installation de lampes à énergie LED, le Conseil Municipal avait ensuite décidé que l'éclairage public fonctionne en semi continu de 0h00 à 5h00 afin de réduire la consommation d'énergie.

M. le Maire, sur proposition de Gérard Hindennach, souhaiterait apporter une modification à cette décision : à savoir augmenter encore l'actuelle plage de fonctionnement de 2 heures. Le conseil municipal s'interroge sur le gain de cette modification alors que les lampes sont à énergie LED. Mr le Maire rappelle que la facture est composée à 40% de l'abonnement et de taxes alors que la consommation représente 60%.

M. le Maire propose d'augmenter cette plage par souci d'économie mais également pour des raisons environnementales. Il souhaiterait que l'éclairage public s'éteigne à partir de 23h jusqu'à 6h du matin mais toujours en semi continu.

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal à l'unanimité.

Décide

- que l'éclairage public fonctionnera de 23h à 6h durant une période d'essai, en gardant un lampadaire sur deux allumé.

3. Décoration de Noël : achat de sapins et autres préparatifs de fin d'année.

Avant d'acheter les sapins de Noël, M. le Maire souhaiterait savoir si la balade contée est toujours d'actualité. Au regard des circonstances et des restrictions de plus en plus contraignantes dues à la crise sanitaire, le conseil municipal estime qu'il n'est pas opportun d'organiser cette balade contée.

M. le Maire propose d'acheter des sapins de Noël plus petits que les années précédentes, sapins à répartir à différents endroits afin de permettre aux habitants de les décorer eux-mêmes et de faire un petit circuit de Noël ouvert. L'aire de jeux sera décorée comme les années précédentes ainsi que la place où se trouve l'ancienne horloge de l'église.

Madame Cécile MULLER, rend compte des activités du Conseil Local des Jeunes qui s'est réuni récemment afin de prévoir leurs implications dans les festivités de Noël. Le Conseil local des jeunes souhaiterait faire une collecte de jouets pour une association d'aide aux enfants démunis et construire une boîte aux lettres destinée au courrier des enfants pour le père Noël, avec l'aide de Gérard HINDENNACH et de Thomas HOENEN.

Toujours dans un souci de respecter les nouvelles règles sanitaires dues au Covid 19, le Conseil municipal décide que la fête des aînés n'aura pas lieu en 2020. Un courrier en ce sens leur sera adressé.

4. Nomination d'un conseiller municipal à la révision de la liste électorale

Suite à un courrier reçu de la Préfecture du Bas-Rhin le 13 aout 2020, relatif à la nomination d'un remplaçant de M. KRUX Etienne, en qualité de délégué de l'administration ou de délégué du tribunal judiciaire, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la nomination d'un représentant du conseil municipal à la révision de la liste électorale. En effet, l'article L19 du Code Électoral dispose que les conseillers municipaux ne peuvent pas être désignés en qualité de délégué de l'administration ou de délégué du Tribunal Judiciaire.

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de désigner M. Etienne KRUX comme délégué titulaire du Conseil Municipal à la révision de la liste électorale.
- de désigner M. KEITH Hervé comme délégué suppléant du Conseil Municipal à la révision de la liste électorale.

5.1 Plantation des arbres pour les naissances 2020

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour planter un arbre pour chaque naissance de l'année 2020. Plusieurs arbres fruitiers ont déjà été commandés par le biais de la Communauté des communes du Pays de Saverne pour un montant de 252 € ttc. Une journée de plantation sera organisée avec les jeunes parents et le club arboricole au verger des arboriculteurs. Une plaquette sera apposée aux arbres avec le nom et la date de naissance de chaque enfant. Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

5.2 Lauréats des jeunes diplômés de 2020.

M. le Maire souhaite avec l'accord du Conseil municipal féliciter tous les jeunes qui ont été diplômés en 2020. Une cérémonie spécifique n'étant pas possible, M. le Maire propose de faire un geste en leur faveur sous forme de bon d'achat. Le montant du bon d'achat serait proportionnel au niveau du diplôme obtenu. Un article sera publié dans le prochain bulletin communal invitant les diplômés à se faire connaître en mairie avec un justificatif.

6. Urbanisme: propriété de Charles BLAISON au 2, rue de la Libération.

Concernant le dossier de Monsieur BLAISON, Mme Véronique WOLFF rappelle au Conseil municipal que l'intéressé a été relogé dans un appartement de la SIBAR, 1 rue de l'Ecole 67270 SAESSOLSHEIM, suite à un arrêté préfectoral d'insalubrité de son domicile 2, rue de la Libération 67270 SAESSOLSHEIM.

De gros travaux de désinfection, de dératisation et de désencombrement avaient été entrepris pour rendre l'ancien logement salubre. Le montant des travaux (6750 € HT) a été acquitté par la commune. La vente de la propriété sise au 2 rue de la libération 67270SAESSOLSHEIM devait servir en partie à rembourser cette somme à la commune de SAESSOLSHEIM.

Maître BERNHART Martin, notaire au 6, rue des tanneurs à 67310 Wasselonne a été chargé de la succession. A ce jour, ni le notaire ni le curateur ne se sont manifestés pour informer la commune de la suite donnée ce dossier. Afin de faire avancer ce dossier, M. le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier.

Le Conseil municipal approuve cette proposition et autorise Mr le Maire à prendre contact avec l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin en vue d'un éventuel portage du bien immobilier sur 5 ans.

7. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de recruter temporairement un adjoint technique territorial contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Les attributions consisteront à :

- L'entretien de la voirie
- L'entretien des bâtiments
- La répartition de tout le matériel d'entretien
- Au portage
- Aux divers travaux d'entretien.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 22/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 370, indice majoré :342

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité :12 mois pendant une même période de 18 mois.

Après en avoir délibéré
le Conseil municipal à l'unanimité décide

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps partiel.

8. Création de la commission communale consultative de la chasse (4C):

Gérard Hindennach et Hervé Keith sont proposés et nommés membres de la cette commission au titre de leurs connaissances du ban communal.

9. Divers

- M. le Maire présente un courrier de M. WOLFF Christian locataire de la chasse de Saessolsheim. M. WOLFF souhaite céder le lot au profit de Mr Hoenen Michel résidant à Pfulgriesheim. Pour ce faire, la commission communale consultative de la chasse devra se réunir pour donner un avis sur cette cession sur la base d'un dossier que devra fournir le cessionnaire. Le Conseil municipal devra se prononcer à l'issue de ces formalités.
- M. HINDENNACH Gérard présente un devis d'un montant de 1 200 € HT pour l'achat de poteaux permettant de délimiter la nouvelle aire de jeux. Ces poteaux seront mis en place lors d'une prochaine matinée de travail. Le Conseil municipal est favorable à cette démarche.
- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 9 novembre 2020 à 20h.

MULLER Dominique	WOLFF Véronique	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
KURX Etienne	BAERMANN Fabrice	HEIM Christine	DURANDOT Mathieu
LECHNER Jean	HOENEN Thomas	KEITH Hervé	MULLER Cécile
KELLER Serge	TRESCHER Sandrine	MULLER Claudia	